

## ACCESSIBILITÉ

# Des espaces publics pour tous

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bourg-en-Bresse avance sur le vaste chantier de l'accessibilité des espaces publics. Éclairage avec Bernadette Constans, maire-adjointe déléguée à la Santé, aux Personnes handicapées et aux Liens intergénérationnels.



© Serge Buathier

## > Où en est la Ville de Bourg en matière d'accessibilité des espaces publics aux personnes en situation de handicap ?

À Bourg-en-Bresse, l'action a devancé la loi de 2005. Dès 1990, la Ville a constitué une commission extra-municipale avant la création en 2007 d'une Commission d'accessibilité. Un programme d'ampleur a été défini pour rendre accessibles écoles, équipements sportifs et bâtiments administratifs... Ont été réaménagés, dans le cadre de réhabilitation et de travaux ponctuels : l'entrée de l'Hôtel de Ville, les locaux de la Police municipale, l'espace culturel

H2M-Hôtel Marron de Meillonas, les stades Marcel Verchère et La Chagne, le gymnase Villard, le camping municipal, le parc de loisirs de Bouvent. Des aménagements ont été réalisés dans les écoles Baudin, Alagnier, Brou, Jarrin, Lilas, Parant...

En 2011-2012, la Ville a créé des rampes d'accès dans les maternelles Charles Robin et aux Arbelles, remplacé les portes d'entrée du groupe scolaire Charles Péguy, mis en conformité et refait les sanitaires de la maternelle des Dîmes. L'entrée de l'école Saint-Exupéry a été restructurée dans la foulée des travaux de la salle Blériot. L'accueil et les toilettes du Vox, les sanitaires publics des Vennes-Montesquieu ont été mis en conformité. L'entrée du club de retraités Maria Géral a été refaite, une plate-forme réalisée au Vox pour l'accueil des personnes en fauteuil et l'escalier de la médiathèque Vailland adapté aux personnes malvoyantes...

## > Comment s'opèrent ces choix ?

La Ville travaille sur des programmes pluriannuels à partir de diagnostics établis sur le terrain en lien avec la commission d'accessibilité.

De plus, elle effectue des aménagements ponctuels en concertation avec les habitants qui signalent des problèmes d'accessibilité près de chez eux. Il faut savoir que la Ville consacre un budget de 60 000 euros par an à des aménagements spécifiques de voiries.

L'accessibilité est aujourd'hui envisagée en amont de tout projet de construction et de réhabilitation de bâtiments ou de réfection de voiries : installation d'ascenseurs (par exemple ceux de la gare, de l'Espace petite enfance, de la salle de quartier Blériot ou bien de la future salle Ékinox...), souterrains et rampes d'accès, abaissés de trottoirs, bandes podotactiles, feux sonores...

En 2013, suite aux diagnostics réalisés sur une soixantaine d'Établissements Recevant du Public (soit plus de la moitié du parc communal), 500 000 euros seront consacrés, entre autres, à la mise en accessibilité des salles de cinéma de La Grenette, de l'école Péguy, à la création d'un ascenseur pour la salle des fêtes... ■

> **Service des Aînés et des Personnes Handicapées de la Ville : 04 74 42 45 70**



© Serge Buathier

## → Télécommandes pour feux sonores

À Bourg-en-Bresse, 16 carrefours sont équipés de feux sonores permettant aux personnes non-voyantes de traverser la rue. Ces dernières pourront désormais se munir d'une télécommande déclenchant l'annonce sonore « rouge piéton » ou « vert piéton » ainsi que le nom de la rue traversée. Gratuite pour les Burgiens détenteurs d'une carte d'invalidité pour cécité ou besoin d'accompagnement cécité, cette télécommande est prise en charge à 50 % par la Ville pour les habitants de la Communauté d'agglomération de Bourg (soit 22 € restant à la charge des personnes non-voyantes). Les télécommandes seront distribuées le 14 décembre en Commission Accessibilité, en présence des associations et usagers déficients visuels.

→ **Service des Aînés et des Personnes Handicapées – Maison sociale : 04 74 42 45 75**

## LE CHIFFRE

# Plus de 25 000

visiteurs ont découvert l'exposition Gustave Doré au monastère royal de Brou. Un record depuis l'Or du Japon en 2010 !

## DU CÔTÉ DE BBA

### Lolita est de retour pour les fêtes

La jument Lolita s'attelle de nouveau à la collecte des sacs jaunes et des sapins de Noël en centre-ville, du 6 décembre 2012 au 18 janvier 2013. Sortez vos sacs jaunes le mercredi soir (après 20 h) ou le jeudi matin (avant 5 h 30).



© DR

### Recyclables : les habitants de Brou ont leurs sacs jaunes !

Après le centre-ville et la gare, le quartier de Brou dispose désormais de la collecte du jeudi des déchets recyclables en porte à porte ! Les habitants et les professionnels ont été équipés en sacs ou bacs jaunes (à sortir entre le mercredi après 20 h et le jeudi avant 5 h 30). Retrait gratuit de sacs jaunes à l'accueil de la mairie de Bourg ou de BBA ou à la permanence de l'espace Claudel (4, rue du 19 mars 1962) le mercredi de 10 h 30 à 13 h. Il est désormais interdit de sortir ses ordures ménagères le jeudi. Le non-respect de ce règlement est passible d'une amende de 35 €.

 [www.agglo-bourgenbresse.fr](http://www.agglo-bourgenbresse.fr)